

Réf. : PM/15014047

Lausanne, le 19 juin 2013

Consultation sur un avant-projet de révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques

Madame la Chancelière,

Nous vous remercions de nous avoir consultés sur le projet de révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques.

D'une manière générale, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud n'est pas opposé aux différentes modifications envisagées.

Il salue la mesure permettant que l'ensemble des bulletins électoraux puissent être remis aux électeurs durant la 4^{ème} semaine avant l'élection, ce qui bénéficiera notamment aux Suisses de l'étranger.

Nous relevons toutefois que, si la procédure proposée par l'avant-projet fédéral pour l'attestation de la qualité d'électeur constitue une amélioration de la loi actuelle, il serait souhaitable de simplement dissocier le délai de récolte des signatures du délai de contrôle de celles-ci. En effet, dans notre Canton, cette dernière solution a largement prouvé son efficacité en termes de respect des délais. Elle est en outre nettement plus simple à mettre en œuvre que celle qui est envisagée dans le projet mis en consultation.

S'agissant du numéro spécifique qui sera attribué aux candidats, il serait souhaitable que le Conseil fédéral précise clairement dans l'ordonnance sur les droits politiques ou, au moins, dans des directives, selon quelles modalités l'information sera communiquée aux cantons.

Le Gouvernement vaudois n'a pas d'autres remarques à formuler au sujet de ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Chancelière, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe : 1 questionnaire complété

Copie

- SCL